

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020/SEPT/94	OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)
<u>Date du conseil municipal</u> 21/09/2020	
<u>Date de la convocation</u> 14/09/2020	
<u>Date de l'affichage</u> 29/09/2020	

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 14 septembre 2020.

Étaient présents :

Nolwenn **LE BOUTER**, Alban **LANSSELLE**, Catherine **OUSSET**, Philippe **DUCQ**, Stéphanie **SCHUT**, Serge **HAMELIN**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, Armand **DE MAIGRET**, Jules **NOUGA NOUGA**, Fabrice **HOULIER**, Nathalie **PIEUSSE**, Luis-José **TENTE MARQUES**, Valérie **JACKY**, Angélique **RAPPAILLES**, Frédéric **BRUNOT**, Cédric **CONTENT**, Suzanna **MARTINET**, Mahmut **GÜNER**, Sylvie **GALLOCHER**, Michel **BILLOUT**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Nathalie **COSSERON**, Clotilde **LAGOUTTE**, Aymeric **DUROX**.

Étaient absents représentés :

- Sylvie **POIRIER** représentée par Catherine **OUSSET**
- Nimca **CIGE** représentée par Nolwenn **LE BOUTER**

Monsieur Philippe **DUCQ** est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22,

VU le Code de la commande publique,

CONSIDERANT la création de la commission des marchés à procédure adaptée (MAPA),

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection de ses membres dans les mêmes conditions que pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, à savoir un vote à scrutin secret,

CONSIDERANT l'appel à candidature des listes pour siéger au sein de cette commission (vote à main levée),

CONSIDERANT que le quotient électoral est de 5.8 (29 élus / 5 sièges),

Madame le Maire propose pour les membres titulaires : 3 sièges pour la liste « Agir Ensemble pour NANGIS » (22/5.8), 1 siège pour la liste « Le Nouvel Elan » (6/5.8), et 1 siège pour la liste « Demain Nangis » (1/5.8).

Madame le Maire propose pour les membres suppléants (le plus fort reste) : 4 sièges pour la liste « Agir Ensemble pour NANGIS » ($22 - (3 \times 5.8) = 4.6$), 1 siège pour la liste « Le Nouvel Elan » ($6 - (1 \times 5.8) = 0.2$), et aucun siège pour la liste « Demain Nangis ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées (29),

ARTICLE Unique :

DESIGNE les membres suivants au sein de la « commission MAPA »

Présidente	
Nolwenn LE BOUTER représentée par Stéphanie SCHUT	
Membres titulaires	Membres suppléants
Alban LANSELLE	Mahmut GÜNER
Fabrice HOULIER	Frédéric BRUNOT
Serge HAMELIN	Philippe DUCQ
Sylvie GALLOCHER	Catherine OUSSET
Aymeric DUROX	Michel BILLOUT

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 22 septembre 2020

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20201001-SEPT-2020-94-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020